

## **CAP de Couvreur**

### **Formations Métiers Batiment**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/11/2008 14:53:19

#### **Le champ d'intervention du CAP de Couvreur comporte six activités principales :**

- organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et en préparant les outillages et les matériels ;
- mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité ;
- dépose et/ou déconstruction d'ouvrages existants ;
- réalisation des façonnés métalliques ;
- pose des supports, des éléments de couverture et des accessoires ;
- mise en oeuvre des recueils et évacuations d'eaux pluviales.

#### **Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :**

le titulaire du CAP doit être capable :

- d'identifier l'environnement de son intervention ;
- de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;
- de mettre en oeuvre les techniques et procédés de réalisation des ouvrages de couverture (surface plane et limites rectilignes) ;
- de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :**

Le couvreur est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du bâtiment sur des chantiers de constructions neuves ou de rénovation. Son intervention se fait en équipe à l'extérieur et en hauteur. Elle porte sur des ouvrages tels que versants, lucarnes (à chevalet, à capucine, rampante), fenêtres de toit, châssis ouvrant ou fixe, outeaux triangulaires ou plats, souches de cheminées, sorties de ventilation, &hellip;

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

##### **Unité professionnelle n°1 :**

Analyse d'une situation professionnelle

##### **Unité professionnelle n°2 :**

Réalisation d'ouvrages courants - vie sociale et professionnelle

##### **Unité professionnelle n°3 :**

Réalisation d'ouvrages annexes

**Unité générale n°1 :** Français et histoire-géographie

**Unité générale n°2 :** Mathématiques-sciences

**Unité générale n°3 :** Education physique et sportive **Le bénéfice des composantes acquises**

#### **peut être gardé 5 ans. Conditions d'inscription à la certification :**

après un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; après un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expérience ; dispositif VAE. **Composition des jurys :**

50 % de formateurs, 50 % de professionnels. **Autorité responsable de la certification :**  
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

**Qualité du(es) signataire(s) de la certification :**

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

**Niveau de la certification :**

Niveau V (nomenclature de 1967)

**Base légale :**

Arrêté du 21 août 2002 publié au J.O. du 31 août 2002

**Après un CAP de Couvreur, il est possible d'envisager :**

**au niveau V des diplômes :**

- un autre CAP en complément du premier,
- le BEP du même secteur : le BEP des Techniques du toit,

**au niveau IV des diplômes :**

- le Brevet professionnel Couvreur.